

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 – Identification de l'organisme qui passe le marché :

Ville de Besançon – Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts
 2 Rue Mégevand
 25034 Besançon Cedex
 Tél. : 03.81.41.53.14 Fax. :03.81.41.53.13
secretariat-direction-espaces-verts@besancon.fr
www.marches.grandbesancon.fr

2 – Type de procédure :

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte.

3 – Objet du marché :

Installation d'un réseau d'arrosage automatique intégré sur le terrain Annexe 4 du Complexe sportif Léo Lagrange à Besançon.

4 – Caractéristiques principales :

La présente consultation prévoit la signature d'un marché unique.

Descriptif : se reporter aux éléments figurant dans le C.C.P., la DPGF et la notice descriptive.

Lieu d'exécution : Complexe sportif Léo Lagrange, accès depuis la rue de Trépillot à Besançon.

Période d'exécution prévisionnelle : automne 2020 (septembre/octobre)

Délais d'exécution des travaux : 5 semaines

5 – Critères d'attribution pondérés :

Les critères et sous-critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1- Prix des prestations	60 %
2- Valeur technique dont : (appréciée sur la base du mémoire technique)	40 %
2.1- Qualité et pertinence des produits proposés.- Pertinence et cohérence de la conception du projet, choix des tracés et des matériels	30 %
2.2- Moyens humains, qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché - Matériels affectés au chantier, - Délai d'intervention envisagé entre la commande du Maître d'œuvre et le début d'exécution des travaux avec fournitures	10 %

6 - Modalités de financement et de paiement :

Financement : ressources propres

Paiement par virement bancaire dans un délai de paiement de 30 jours.

7 - Variante :

Les concurrents n'ont pas l'obligation de présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Ils peuvent présenter, conformément à l'article 58 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une offre comportant une variante technique et une seule, dans la mesure où la proposition sera complète (tracé des réseaux, choix du matériel, méthodologie de travaux, organisation du chantier ...), prendra en compte les contraintes particulières décrites dans le CCP et la DPGF, et sera assortie des documents permettant d'apprécier à la fois financièrement et techniquement la qualité et la pertinence de leur proposition variante (mémoire explicatif et argumenté, documents techniques, chiffrage quantitatif et estimatif, planning des travaux...).

Pour la variante présentée, le candidat complétera l'acte d'engagement en conséquence, ainsi que la décomposition du prix global et forfaitaire complémentaire à celle du dossier de consultation, correspondant aux prescriptions techniques de la variante.

8 - Retrait du dossier de consultation :

8.1 : Retrait par voie électronique

Les dossiers peuvent être retirés à l'adresse suivante : <https://www.marches.grandbesancon.fr/>

8.2 : Retrait sur support papier

Non autorisé

9 - Date limite de réception des offres :

Jeudi 27 août 2020 à 12 h 00

10 – Conditions de remise des offres :

Chaque candidature est présentée, soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME).

Dématérialisation de la procédure :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches.grandbesancon.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Besançon
Service du Courrier
2 Rue Mégevand
25034 Besançon Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

11 - Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées :

Français

12 – Conditions de participation :

Situation juridique – Références requises :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Capacité économique et financière – Références requises :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Référence professionnelle et capacité technique – Références requises

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

13 - Délai minimum de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de remise des offres

14 - Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique seront traités sur la plateforme de dématérialisation de la procédure : <https://www.marches.grandbesancon.fr/>

15 - Autres renseignements :

- Le certificat de qualifications et/ou de qualité exigé des candidats est, en particulier : Une Qualification professionnelle pour l'arrosage intégré ; niveau minimum requis A 510 de Qualipaysage.

16 – Procédures de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3

Tél : 03 81 82 60 00

Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3

Tél : 0381826000

Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends
1 rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex

Tél : 03 83 34 25 65

17 - Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 10 juillet 2020